REPUBLIQUE FRANCAISE



AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT DE SAINT-BARTHELEMY

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Première mandature

Séance ordinaire du 25 mars 2019

Numéro de la délibération 2019-013 CA

Membres du CA Membres présents	12
	10
Procurations	00
Votants	10

L'an deux mil dix-neuf, le 25 mars à dix-sept heures, le Conseil d'Administration de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la du Conseil de la Collectivité, sous la Présidence de Madame JACQUES Micheline, Présidente du Conseil d'Administration......

<u>Date de la convocation du Conseil d'Administration :</u> samedi 14 mars 2019

<u>PRESENTS</u>: Mme JACQUES Micheline – Mme AUBIN Marie-Angèle – Mme BERNIER Marie-Hélène - M. RIGAUD Jean-Jacques – M. Serge TOULET - M.BLANCHARD David – Mme COINTRE Bettina – M. LAPLACE Turenne – M. MAGRAS Ernest; M. OUVRE Kevin

<u>ABSENTS</u>: – Mme LEDEE-BERNIER Sandra - Mme DANET Seraphyn......

PROCURATIONS :

<u>INVITES</u>: M.Nicolas GANZER (Trésorerie de Saint-Barthélemy) - Mme Heike DUMJAHN (ATE)- Mme Clémence JARRY (ATE) - M. Sébastien GREAUX (ATE)

SECRETAIRE DE SEANCE : Micheline JACQUES

OBJET: Vente du stock de chaîne (ancien balisage)

Le Conseil d'Administration de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy :

VU la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer;

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

VU la délibération n° 2013-012 CT du 28 janvier 2013 portant création de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy;

Vu les statuts de l'Agence Territoriale de l'Environnement,

VU la délibération du Conseil d'Administration n°2018-011 en date du 03 juillet 2018 portant délégation de compétence du Conseil d'administration à la Présidente ;

VU la délibération du Conseil d'Administration n°2019-009CA en date du 25 mars 2019 portant adoption du budget primitif de l'Agence Territoriale de l'Environnement pour l'année 2019 ;

CONSIDERANT que l'Agence possède un stock de chaîne estimé à 25ml dont elle n'a plus l'usage;

VU le rapport de Madame la Présidente ;

Après en avoir délibéré;

DECIDE

Article 1: D'autoriser la vente du stock de chaîne au plus offrant;

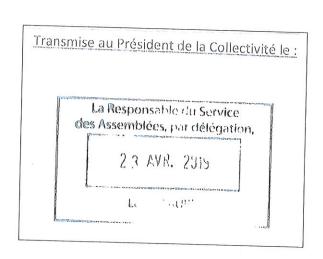
Adoptée à l'unanimité

La Présidente, Micheline JACQUES

Transmise au représentant de l'État le :

Préfecture de Saint Bartheismy
et de Saint Martin

2 3 AVR. 2019



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou de sa notification.